



Accueil de Loisirs

Territoire « Beaume-Drobie »

4 - 12 ans



NOUVEAU !



Extension du fonctionnement au **Mercredi**
à partir du **28 Septembre 2011**

Salle de Motricité (à côté Crèche) - **ROSIERES**

► **3 formules d'accueil :**

- ◆ **1 - Journée non-stop :** 8h/9h – 17h/18h
REPAS : les enfants ont l'option de se restaurer sur place (*repas à la charge des parents*)
- ◆ **2 - Journée sans pause méridienne :** 8h/9h – 12h/12h30 et 13h30/14h – 17h/18h
- ◆ **3 - ½ Journée :** 8h/9h – 12h/12h30 ou 13h30/14h – 17h/18h

► **Conditions d'accès :** Habilitation à recevoir **20 enfants** maxi, dans l'espace dédié.

Les places sont attribuées par ordre chronologique de réservation, et prioritairement affectées :

- aux enfants du Territoire dont les 2 parents exercent une activité professionnelle ou sont en stage de formation ;
- aux enfants au sein d'une famille monoparentale dont le parent qui en a la charge réside sur le Territoire « Beaume-Drobie » et exerce une activité professionnelle ou suit un stage de formation ;
- aux enfants dont le ou les parents se trouvent ponctuellement confrontés à des problèmes de santé ou des événements imprévus. Ces situations seront étudiées au cas par cas.

Les places restantes (20 % de l'effectif) sont attribuées sans conditions particulières.

► **Tarification :** suivant Quotient Fam. et Formule choisie

Le paiement s'effectue à l'inscription

F.1 : 5,20 € à 14 €
F.2 : 3,70 € à 12,50 € **F.3 : 3,35 € à 8,50 €**

► **Modalités d'inscription :** Les inscriptions se font par période, les 5 périodes de référence étant :

(1) ● 28 septembre – 19 octobre 2010 // (2) ● 9 novembre – 14 décembre 2010
(3) ● 4 janvier – 8 février 2011 // (4) ● 29 Février – 4 Avril 2011 // (5) ● 25 Avril – 27 Juin 2011

L'établissement d'un dossier administratif est obligatoire. Il est identique à celui des vacances scolaires et peut être téléchargé sur le site : www.pays-beaumedrobie.com ou retiré dans **votre Mairie de Résidence** (joindre photocopie vaccination, attestation assurance - Resp. Civile et Ind. Accident - , photocopie Bons Vacances CAF / MSA si bénéficiaire, attestation employeur/organisme de formation).

Une fiche concernant la période de référence vous sera remise, sur laquelle vous stipulerez vos souhaits de réservation. Une permanence sera assurée, en amont de chaque période, pour prendre en compte votre demande et confirmer l'inscription de votre enfant.

ATTENTION ! Les familles n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces constituant le dossier verront leur demande refusée. Aucune inscription ne pourra être effectuée par téléphone

Journées INFOS et inscriptions : **Samedi 17 Septembre : 10h – 12h / 14h30 - 17h**
Mardi 20 Septembre : 15h30 – 19 h
Salle Polyvalente – ROSIERES

Contacts : 06.47.73.07.20 (Centre de Loisirs)
06.78.95.89.27 (Association)

PARTENAIRES :

